Allemagne : une ado de 14 ans dénonce un viol collectif filmé dans un centre par trois jeunes, l’un « jure sur le Coran » y avoir été contraint ; l’affaire classée car la victime tétanisée n’a pas opposé de résistance… Un an après, l’un aurait recommencé

05/08/2026 à 21h48



Cette mère et sa fille ne baissent pas les bras. Derrière une porte barricadée, Frida (14 ans, nom modifié) et trois garçons ont eu des relations sexuelles. Elle affirme avoir été victime d’un viol collectif.

L’un des garçons a filmé la scène à son insu, et la vidéo est devenue virale. Depuis, la lycéenne se réfugie dans la solitude de sa chambre. Elle a redoublé sa troisième.

Pourquoi l’enquête visant les trois garçons (alors âgés de 15,

16 et 18 ans) a-t-elle été abandonnée ? (…)

BILD

Le porte-parole a expliqué que le classement de l'affaire était motivé par l'absence de preuves permettant d'établir de manière fiable que la jeune fille avait exprimé son refus ou que ce consentement était perceptible par l'accusé. Or, pour qu'une accusation de coercition sexuelle ou de viol soit retenue, il est notamment nécessaire qu'un tiers objectif ait pu constater la résistance de la victime.

Ce serait le cas si cela était exprimé explicitement ou implicitement. Pleurer ou résister, par exemple, en serait un exemple, a-t-elle expliqué.

En outre, il a été déclaré que, compte tenu des circonstances objectives, il n'y avait ni menace ni situation de contrainte, raison pour laquelle le crime d'abus sexuel sur mineurs n'a pas été commis.

Welt

Apparemment, le fait que l'un des participants se soit excusé par la suite pour sa participation n'a pas non plus joué. Il voulait lui-même porter plainte contre les deux autres, a-t-il écrit dans un message : « Je jure sur le Coran : j'ai été menacé de le faire, j'ai été en quelque sorte aussi violé, j'étais encore puceau. » (…)

Frida n'a ni crié ni pleuré, comme elle le raconte elle-même. Elle s'est repliée sur elle-même, a affiché un air de dégoût et n'a pas participé activement. La jeune fille a dit à sa mère : « J'avais juste peur, peur, peur. » Les garçons étaient non seulement plus âgés, mais aussi physiquement plus forts. (…)

L'avocat pénaliste berlinois Malte Höpfner (48 ans) déclare : « Cette situation plaide contre le consentement. Plus la

victime est jeune, plus elle est vulnérable. Je pense que même une règle du “non, c’est non” n’aurait rien changé. Il est fréquent que les victimes soient intimidées et se taisent, surtout lorsqu’il s’agit d’une si jeune fille. Plus la victime présumée est jeune, plus l’agresseur doit rapidement comprendre qu’il n’y a pas de consentement. »

Dans le cas de Frida, s’ajoute un élément : pendant l’incident, la porte de la pièce était fermée de l’intérieur et les garçons l’avaient en outre bloquée avec une table de billard. Pour couper toute possibilité de fuite à Frida ? Du point de vue de la procureure, il n’est pas à exclure que cela devait servir à tenir à l’écart des « spectateurs indésirables ». C’est ce qui figure dans la décision de classement sans suite de la procédure. De plus, les garçons n’auraient pas pris son téléphone portable à Frida, il se trouvait dans son pantalon. Du point de vue du parquet, sa situation n’était donc pas sans défense.

Le commissariat de police de Rotenburg (Basse-Saxe) a confirmé à BILD qu’une nouvelle plainte pour viol présumé, visant une [autre] jeune fille de 14 ans, a été déposée. Une enquête est en cours contre un jeune homme de 17 ans. Selon BILD, il s’agirait du même garçon qui était le chef du groupe dans l’affaire Frida.

Cette nouvelle affaire modifiera-t-elle l’appréciation de l’incident survenu au centre de jeunesse de Gnarrenburg ? D’après la procureure Julia Pirk, le parquet de Stade n’est pas encore saisi. Elle a déclaré que, par principe, « chaque acte doit être établi séparément. À ce stade, il est purement spéculatif de savoir si cela aura une incidence sur la procédure relative à l’incident du centre de jeunesse. »

BILD

Dans un communiqué, le centre de jeunesse de Gnarrenburg, géré conjointement par l’Église protestante et la municipalité a

indiqué que les faits reprochés remontent au milieu de l'année dernière.

Dès qu'ils ont eu connaissance de l'incident, les procédures de signalement habituelles ont été mises en œuvre et la police et le parquet ont ouvert une enquête le jour même. Une réunion avec les parents a eu lieu le lendemain. L'équipe du centre de jeunesse a agi conformément à la procédure et n'avait connaissance d'aucun acte de violence avant le dépôt de la plainte.

Welt

(Merci à WhiteSpirit.)